

Image not found or type unknown



Condamnation après un décès

Par **Florent91**, le **24/12/2009** à **15:07**

Bonjour, ma mère est décédée au mois de Mai.
La succession a été réglée au Mois d'Octobre.
Aujourd'hui j'ai reçu un jugement condamnant ma mère à payer 130 000 euros suite un un sinistre de 2005 dont nous n'étions pas au courant. Ce jugement date du 2 novembre.
Doit-on payer ?
Merci d'avance.